

Le [TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX](#) / **T** : 05.56.99.38.00, a ordonné la suspension du permis de construire du stade nautique de Mérignac. Un projet porté par [BORDEAUX METROPOLE](#) / **T** : 05.56.99.84.84, que de nombreux riverains contestent. Bordeaux Métropole va former un pourvoi auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler cette décision. D'autant plus que ce stade nautique est "prêt à fonctionner d'ici peu", selon les élus. 40 millions d'euros ont été engagés dans ce nouvel équipement.

www.bordeaux-metropole.fr